

la lettre N°4

Mars 2010

d'Alain Fouché



EDITO

« *L'élu doit vivre au cœur de la société* »

Notre société **change très vite**. Nous devons être attentifs à toutes **ses évolutions et ses besoins**. La **présence sur le terrain** à la rencontre de la population, des élus, du monde associatif, des entreprises et de celles et ceux qui ont des difficultés, est indispensable pour faire le relais des préoccupations locales au niveau national. C'est ainsi que des **politiques favorables** aux territoires peuvent et pourront être élaborées. C'est donc dans cet esprit que je **travaille quotidiennement**, au plus proche des gens en ville et dans la ruralité.

En découvrant cette quatrième lettre que je finance personnellement, je le rappelle, vous pourrez constater que les thèmes les plus divers abordés concernent pour la très grande partie notre vie de tous les jours.

Alain FOUCHÉ

Sénateur de la Vienne
Président du Pays Chauvinois

En séance



Réforme des Collectivités

Alain FOUCHÉ intervient au Sénat pour défendre les Pays auprès du Ministre

Le 19 janvier, Alain FOUCHÉ a interpellé le Ministre de l'aménagement du territoire, **Michel MERCIER**, dans le cadre de la réforme des collectivités qui prévoyait la suppression des Pays. Le Pays Chauvinois regroupe dix communes : Chauvigny, La Chapelle Viviers, La Puye, Lauthiers, Leignes sur Fontaine, Paizay le Sec, Fleix, Jardres, Sainte Radegonde, Valdivienne.

Le Sénateur a mis l'accent sur l'utilité des pays dans plusieurs domaines :

- Réflexion, initiative et coordination d'actions locales très profitables aux habitants, en particulier dans les zones rurales,
- Elaboration de projets qui ne sont pas toujours de la compétence des

Communautés de Communes,

- Coûts de fonctionnement faibles avec des structures légères qui emploient peu de monde.

Ces Pays bénéficient de divers financements (**État, Région et Département**) pour de grandes opérations : **Programme d'intérêt Général** (amélioration de l'habitat, bourses tremplin, animations pédagogiques, actions culturelles, animations économiques, etc...). Le Pays n'est pas un échelon supplémentaire mais complémentaire aux collectivités dont les élus sont satisfaits. **Michel MERCIER** a répondu que les pays qui existent déjà et qui fonctionnent seraient maintenus, c'est le cas de l'association du Pays Chauvinois.

Vers une simplification du permis de conduire

Initié par le Premier Ministre le 13 janvier 2009, un bilan d'étape de la réforme du permis de conduire a été présenté par le Secrétaire d'État chargé des transports. Ce grand chantier qui se déploie sur trois ans, a trois objectifs : **un permis moins long, plus accessible et plus sûr**.

Les mesures sont nombreuses :

- La réduction à deux mois des délais de passage à l'examen grâce au recrutement de 35 inspecteurs,
- Le renforcement de l'aide de l'état pour le "permis à un euro par jour",

- L'élargissement de l'accès au dispositif "bourse au permis de conduire", par exemple la ville de Chauvigny qui s'est engagée dans le financement de ce dossier, a demandé l'aide de l'Etat pour 10 permis, la ville de Montmorillon également,
- La modernisation de la conduite accompagnée par un accompagnateur âgé de 28 ans justifiant de 5 ans de permis,
- La refonte de l'examen du code avec une nouvelle grille d'évaluation.





Alain FOUCHÉ pour une réforme de la garde à vue



Le problème de la garde à vue a été évoqué au Sénat ces derniers jours et nous sommes plusieurs parlementaires à avoir travaillé sur le sujet : **elle doit absolument être réformée.**

Aujourd'hui, le système est le suivant : pour une faute de conduite, une suspicion quelconque, un délit grave ou moins grave, etc... une personne peut être mise en garde à vue et ce pour 24 heures, prolongée 24 heures avec une information et l'accord tacite ou direct du Procureur. C'est seulement à l'issue de la première heure qu'un avocat peut venir retrouver celle ou celui qui est mis en garde à vue. Ce premier ne connaissant pas le dossier, sa visite ne sert à rien.

Que conviendrait-il de modifier ?

1 - **Les conditions de la garde à vue** sont parfois inacceptables. En juin dernier, le Contrôleur Général des lieux de

privation de liberté a vivement dénoncé les conditions d'hygiène "indignes" imposées parfois à certaines personnes.

2 - **L'avocat doit pouvoir être présent dès la notification de la garde à vue** et durant tous les actes de la procédure. Il doit avoir accès au dossier.

La banalisation de la garde à vue ces dernières années nous pousse à la modifier en profondeur dans le cadre de la réforme de la procédure pénale. Il est nécessaire de la limiter aux réelles nécessités de l'enquête. Il doit être pris en compte d'une part la gravité des faits en maintenant ces dispositions pour la grande criminalité et les stupéfiants, et d'autre part, **en la réduisant pour les délits moins importants** et les infractions. La qualification des faits est donc importante.

Quelques chiffres...

En 2001, il y avait **336 718 gardes à vue**, pour **2009 nous sommes à près de 800 000.**

Les gardes à vue de courte durée (moins de 24h) en représentent les $\frac{3}{4}$



La proposition de loi créant une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie a été votée.

L'objectif de cette proposition de loi est de pouvoir soutenir les personnes qui accompagnent un proche dans sa fin de vie. **Une allocation sera versée durant trois semaines** à toute personne qui suspend son activité professionnelle pour un accompagnement

à domicile. Le montant de cette allocation sera identique à celui de l'allocation journalière de présence parentale, soit **49,16 €** pour une personne seule et **41,37 €** pour un couple. Cette proposition de loi est une avancée importante dans le cadre de la fin de vie. Elle permet le renforcement de l'objet de la proposition de loi faite par Alain FOUCHÉ en 2008, relative à **l'aide active à mourir** dans le respect des consciences et des volontés. C'est une première étape faite en faveur des personnes malades et de leur conjoint ou famille.

t é l é g r a m m e

Alain FOUCHÉ a lancé son Blog

www.alainfouche.fr

Un outil qui lui permet de rendre compte des travaux effectués au quotidien tant au Sénat que dans la Vienne et sur le Pays Chauvinois. Avec une grande liberté de parole, ce blog est un outil de communication et d'échanges avec les citoyens-internautes qui peuvent y laisser des commentaires. Concernant le Sénat, vous retrouverez de nombreuses prises de paroles en séance, les questions au gouvernement, les interventions sur des sujets particuliers.

La lettre d'Alain FOUCHÉ sera mise en ligne au fur et à mesure de sa publication et pourra être consultée dans son intégralité. Investir la toile, une façon d'être en phase avec ces nouveaux moyens de communication, indispensables dans ce monde de l'information.

Des logements pour la ruralité aussi

L'aménagement de 6 pavillons du lotissement « les Saules » est en cours. La commune de Paizay le Sec a accepté de céder le terrain pour un euro symbolique. Les 6 pavillons vont voir le jour en avril 2010 : 3 pavillons de type III et 3 pavillons de type IV.

Ils ont été construits pour un montant total de 588.510 € avec des subventions de l'Etat, du Département, de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que des fonds propres d'Habitat 86.



Les détecteurs de fumée obligatoires dans les lieux d'habitation d'ici 2015



Le Sénat a adopté le 25 Février dernier la proposition de loi rendant obligatoire la présence d'un détecteur de fumée dans tous les lieux d'habitation. Locataire ou propriétaire devront procéder à l'installation d'au moins un détecteur de fumée et veiller à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif, il conviendra de le notifier à l'assureur. **Le coût d'acquisition varie entre 20 et 30 euros.**

A l'heure actuelle, seulement 1 % des logements français en sont équipés. Chaque année, ce sont **800 personnes qui perdent la vie dans des incendies domestiques et 10 000 autres sont blessées.** Dans les autres pays, l'obligation d'installation a fait chuter ces statistiques de moitié. Il était donc indispensable de voter ce texte.

Pour une conférence agricole

L'agriculture est en crise, la plus grave depuis ces trente dernières années.

Elle est un des piliers de notre économie française. Les deux défis majeurs qui attendent les agriculteurs sont l'accroissement démographique et les exigences du développement durable.

Leur baisse de revenu est estimée entre 10 et 20% cette année, le désarroi est donc profond. **Avec Jean Pierre RAFFARIN et une trentaine de sénateurs, nous avons indiqué** dans une tribune du Figaro parue le 26 Février dernier que nous participerons au prochain débat sénatorial sur le projet de loi de modernisation de l'agriculture et faisons confiance à **Bruno Lemaire** pour qu'il agisse à Bruxelles et à l'Organisation Mondiale du Commerce. Le combat des prix et des charges est lancé. **Ces charges sont lourdes** (sociales, fiscales, bancaires et administratives) et le Grenelle de l'Environnement n'y est pas innocent.

Réunir **une conférence agricole** dans les prochaines semaines rassemblant les représentants de la profession et les différents services de l'Etat concernés est indispensable pour faire l'inventaire de ces charges et envisager des dispositifs différents.

Cette conférence qui serait un « Varenne des charges agricoles » pourrait voir le jour, nous assumerons ainsi nos responsabilités d'élus enracinés mesurant à la fois l'importance de l'agriculture et l'inquiétude de ses animateurs.

A.F



Abu Dhabi : Des enseignements pour l'organisation de la filière nucléaire française



Le choix du coréen KEPCO pour l'implantation de quatre réacteurs nucléaires à Abu Dhabi est un échec pour la France. La candidature des acteurs français (Aréva, GDF Suez et Total, partis seuls et très tôt dans l'espoir de remporter ce marché) manquait de crédibilité vis à vis des autorités Emiraties en l'absence de l'exploitant national **EDF**. L'intervention trop tardive de ce dernier dans le consortium n'a pas permis d'inverser la tendance. EDF, fleuron de l'exploitation de centrales nucléaires avec 58 réacteurs en opération sur le territoire national est une référence et une vitrine de la technologie française à l'international où chaque centrale et notamment la centrale de Civaux apporte une contribution importante. **EDF doit donc impérativement être partie prenante dans les projets internationaux.** A cet égard, les réflexions menées sur l'organisation de la filière nucléaire dans le cadre de la mission confiée au Président ROUSSELY et les choix en matière de construction et d'exploitation des futures centrales nucléaires en France doivent **contribuer à conforter la position d'EDF et sa capacité à jouer ce rôle moteur à l'international.**

Chômeurs en fin de droits : L'Etat doit trouver des solutions

Selon Pôle emploi, fin 2010 ce sont 1 Million de demandeurs d'emploi qui arriveront à deux ans d'inactivité et ne toucheront donc plus d'indemnités. Les organisations syndicales et patronales ont négocié sans toutefois arriver à un accord. C'est donc naturellement à l'Etat et aux partenaires sociaux de gérer ensemble le problème et de **trouver des solutions concrètes.** Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi a annoncé que des décisions vont être prises avec l'UNEDIC afin de trouver les financements d'ici la fin mars.

ACIME

Une entreprise en milieu rural

Créée en 1993 par **Pascal FONCHAIN**, l'entreprise ACIME Technology est basée à Sainte Radegonde et emploie **28 salariés à plein temps dont près de 80% de femmes**. Elle est spécialisée dans la sous-traitance de bobinage électrique et vient d'inventer le « Horn'up », un bijou électronique destiné à écorner les bovins et caprins. L'invention qui a demandé 350 000 € d'investissement écorne le jeune animal de façon non traumatisante et moins douloureuse contrairement à d'autres produits sur le marché. Le « horn'up » est une résistance alimentée par des batteries autonomes, qui monte à 700° en une seconde ; l'embout posé sur le cornillon permet de brûler instantanément les cellules épithéliales. L'appareil permet de répondre pleinement aux recommandations européennes sur le bien être animal. Actuellement, la Communauté de Communes du Chauvinois



réalise un atelier relais, car elle seule peut obtenir un soutien financier qui vient d'être accordé par l'Etat et le Conseil Général à hauteur de 30%. Ainsi l'entreprise pourra disposer d'un nouvel atelier de 400m² pour installer une chaîne de fabrication qui devra produire quelques 40 000 écorneurs par an d'ici deux ans et destiné à être vendu dans le monde entier. Bravo en tout cas à Pascal FONCHAIN qui n'a pas hésité à s'investir pour développer cette entreprise créatrice d'emplois.



Le musée des Traditions Populaires

Le musée installé en Ville Haute et initié sous l'égide de la société archéologique du Chauvinois animée par **Isabelle BERTRAND** et **Max AUBRUN**, abrite une belle exposition

permanente sur l'évolution de Chauvigny à travers les siècles, depuis le néolithique jusqu'au XIX^e siècle. **Cinq maquettes** permettent de découvrir la villa des Caronnières, les différents gués, l'ancien pont qui menait à la rue Faideau, le pont du chemin de fer, l'importance de la Vienne et le Talbat pour l'implantation des moulins... **Une visite s'impose** à toute personne aimant Chauvigny ou tout simplement curieuse de comprendre comment la ville a évolué depuis bien plus de 2000 ans. *Exposition ouverte les samedis et dimanches de 14h à 18h jusqu'au 31 mars, puis tous les après-midi à partir du 1^{er} avril. Tarif 4,80 € avec entrée Donjon.*

CONSEIL Attention au démarchage à domicile

Le démarchage à domicile ou porte à porte est une pratique commerciale qui consiste à solliciter le consommateur afin de lui faire souscrire un contrat pour l'achat d'un service ou d'un bien. Il est encadré par la loi, mais peut mettre le consommateur en infériorité par rapport au vendeur et le conduire à une commande qu'il regrettera.

Trois dispositions de protection sont régies par la loi :

1. Un délai de réflexion de 7 jours,
2. La remise d'un contrat,
3. L'interdiction de percevoir une contrepartie financière.

Chaque année, l'inspection économique est saisie de nombreuses plaintes pour trois motifs : la quantité excessive de produits proposés, la qualité moindre et les prix exorbitants. Nous devons tous être vigilants quant au démarchage de certaines entreprises aux pratiques commerciales frauduleuses et abusives. **Faites attention aussi au démarchage par téléphone**, assurez-vous du sérieux des interlocuteurs et **ne laissez pas entrer n'importe qui** chez vous. Vous trouverez souvent dans votre région les produits qui vous sont proposés.

LA LETTRE D'ALAIN FOUCHÉ

3, rue du Moulin Saint-Léger – BP 46 – 86300 CHAUVIGNY - Courriel : a.fouche@senat.fr – Tél. 05 49 41 05 53 – Fax 05 49 41 11 06